

*Catégorie A : Renouvellement, à compter du 1er septembre 2015, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur, en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue*  
*Catégorie E : Extension de la formation, à la voie de l'apprentissage à compter du 1er septembre 2015*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement,
- Vu le rapport établi par Bernard ROMAN-AMAT (rapporteur principal), Olivier GENDRY (membre CTI), Guy AELTERMAN (expert international), David ELBAZE (expert élève ingénieur), présenté lors de la séance plénière du 14 octobre 2014,

## **La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

### ***Présentation générale***

VetAgro Sup, institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, a été fondé le 1er janvier 2010 (décret n° 2009- 1641 du 24 décembre 2009) par fusion de l'école vétérinaire de Lyon et de l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA) de Clermont-Ferrand créée en 1984. VetAgro Sup est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). Il est sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Ses principaux partenaires sont : le service enseignement supérieur agronomique du ministère de l'agriculture ; l'Institut national de la recherche agronomique ; les universités de Clermont Ferrand ; les organismes de développement agricole (chambres) ; des groupes de fournitures agricoles (coopératives) et des entreprises agro-alimentaires.

L'école fusionnée fonctionne désormais de manière unifiée. Elle a préservé l'identité de ses campus :

- le Campus agronomique, situé sur la commune de Lempdes (63), formant les ingénieurs
- le Campus vétérinaire à Marcy-l'étoile (69), auquel sont rattachés une clinique vétérinaire et des terrains dans le Rhône.

### ***Caractéristiques globales***

La formation d'ingénieurs est dispensée dans des locaux récents et fonctionnels, et est doté de moyens matériels satisfaisants. Elle dispose d'un corps enseignant nombreux et de qualité (38 enseignants chercheurs dont 9 HDR). Elle est bien insérée dans son environnement régional, académique et professionnel, mais manque encore de notoriété au niveau national et international. L'enseignement de l'école s'appuie sur cinq unités de recherche solides, couvrant un large spectre de disciplines et bien évaluées.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

### ***Evolution de l'institution***

En 2008, l'ENITA a été habilitée pour six ans à compter de la rentrée 2009. L'avis de la Cti était assorti de recommandations portant sur 1) l'identité de l'école 2) l'évaluation des enseignements 3) le développement international et la mobilité étudiante 4) la notoriété de l'école et la qualité du recrutement 5) le suivi de l'évolution des métiers et l'observation de la trajectoire professionnelle 6) la structuration des formations d'ingénieur sur Clermont Ferrand.

**Ces recommandations ont dans leur ensemble été bien suivies. Des efforts à poursuivre demeurent quant à la démarche de qualité globale, à la notoriété et au recrutement.**

Bien que les établissements aient été fusionnés depuis 2010, les synergies entre les cursus de formation des ingénieurs à Clermont Ferrand et des vétérinaires à Lyon sont encore limitées.

En 2012, l'école demandait l'accréditation à délivrer le même diplôme par la voie de formation sous statut d'apprenti. La Cti émettait alors un avis défavorable.

### ***Formation actuelle***

L'école recrute au moyen des concours communs du ministère de l'agriculture pour une formation en 3 ans. L'origine des étudiants est diversifiée : CPGE BCPST, BTS, DUT, Licence... Le nombre de diplômés est de l'ordre de 105 par an. 50 % des étudiants sont boursiers et les deux tiers sont des jeunes filles.

Le cursus comprend un tronc commun de 3 semestres et une période d'orientation professionnelle de 3 semestres. 7 options sont approfondies sur le semestre 9. Le volume d'heures encadrées est conforme et la distribution des disciplines paraît équilibrée. Les stages couvrent entre 40 et 53 semaines.

Le titre d'ingénieur diplômé est également délivré par la voie de la formation continue : depuis l'ouverture de cette voie en 1996, elle a concerné une centaine de stagiaires.

Chaque année, une dizaine d'étudiants effectue sa troisième année d'études dans le cadre d'une formation de master. Un cursus de double diplôme a été construit avec l'école supérieure de commerce de Clermont Ferrand.

La refonte de la formation sous statut étudiant est en préparation.

### ***Projet de nouvelle voie de formation, sous statut apprenti***

Le projet de formation sous statut d'apprenti est adossé sur le CFA IRISUP Auvergne dédié à l'enseignement supérieur (700 apprentis) et qui gère déjà un cursus ingénieur. La convention entre l'école et l'association gestionnaire du CFA a été signée en décembre 2012 et l'accord du conseil régional a été donné en janvier 2013.

Les principales caractéristiques du projet : une alternance régulière de quatre semaines est prévue sur les semestres 5 à 9 hors vacances d'été. Un séjour de 8 semaines à l'étranger

est intégré dans le temps de l'entreprise. Celle-ci est responsable de l'attribution de 60 ECTS. Pendant les semestres 5 et 6 dédiés au tronc commun, les cours sont mutualisés avec les étudiants, les TD et TP étant spécifiques aux apprentis. Les parcours des apprentis au semestre 7 sont individualisés. Les semestres 8 et 9 sont communs avec les étudiants et se caractérisent par une pédagogie active (projets) mais pas spécifiquement inductive.

### ***Synthèse de l'évaluation***

La CTI a noté les **points forts** d'ensemble suivants :

- Constitution d'un établissement unique Clermont – Lyon préservant l'identité de ses campus globalement réussie
- Infrastructures fonctionnelles et bien entretenues
- Très bon ancrage local avec la recherche et l'environnement académique
- Bon ancrage national avec le tissu industriel et les secteurs d'emploi
- Bonne communication entre la direction, les enseignants, les personnels et les étudiants, dont ces derniers bénéficient amplement
- Forte implication de la direction et des enseignants pour améliorer en continu la pédagogie (TICE, formations)
- Forte expérience en matière de préparation au diplôme par la formation continue
- Vie étudiante dynamique bien soutenue par l'école

Ainsi que pour le projet de formation sous statut d'apprenti :

- Appui des parties prenantes externes, conseil régional notamment
- Architecture d'ensemble bien construite
- Bon ancrage dans l'école

et les **points faibles** suivants :

#### ***de l'établissement dans son ensemble :***

- Démarche compétences incomplète (matrices compétences / unités d'enseignement) ; fiche RNCP à mettre à jour
- Système qualité incomplet (absence de boucle d'amélioration continue)
- Notoriété nationale et internationale insuffisante
- Articulation de l'offre de formation ingénieurs et masters encore peu lisible
- Très faible taux de poursuite des ingénieurs en doctorat
- Très fort poids des secteurs public et para public dans les débouchés
- Pas d'observatoire des métiers

#### ***de la formation sous statut étudiant :***

- Mobilité sortante encore modeste (maximum 40%)
- Qualité des emplois insuffisante (50 % de premier emploi comme cadre, et encore 66 % seulement à 5 ans ; faible taux de Cdi - 33 % en premier emploi , niveau de rémunération bas en comparaison avec les écoles homologues)

#### ***du projet de formation sous statut apprenti :***

- Séjour en entreprise pendant la période d'essai trop court

- Proportion de séquences de formation à l'école spécifiques aux apprentis encore trop faible
- Spécificité de la pédagogie d'alternance, propre à l'apprentissage, pas suffisamment prise en compte

La CTI a noté l'**opportunité** suivante :

- D'importantes synergies potentielles existent avec l'enseignement vétérinaire donné à Lyon : possibilité par exemple de structurer VetAgro Sup autour d'une approche globale « qualité santé » du producteur au consommateur

et les **menaces** :

- Risque de déclassement à terme dans l'enseignement supérieur agronomique à ne pas positionner l'école sur quelques créneaux porteurs d'avenir (consolider par exemple le positionnement sur « qualité-santé », ou sur l'agriculture biologique ?)
- le ressenti d'une partie du personnel de Clermont qui se sent coupé du centre de décision et des services support de l'école (notamment en RH)

**En conséquence**, la commission des titres d'ingénieur émet **un avis favorable** au renouvellement, **pour une durée restreinte à 3 ans**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, de l'accréditation de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement »** en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue.

La commission des titres d'ingénieur émet **un avis favorable à une première accréditation, pour une durée restreinte à 3 ans** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement »** en formation initiale sous statut apprenti.

Enfin, la Cti confirme la validité du dispositif mis en place par l'établissement pour la délivrance du titre d'ingénieur par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ces avis s'accompagnent des **recommandations générales** suivantes :

- De manière prioritaire, se fixer l'objectif d'améliorer nettement l'employabilité des diplômés (tout particulièrement leur embauche sous statut de cadre) ; pour cela, en liaison avec l'association des diplômés et les partenaires économiques, (1) conduire une réflexion approfondie sur les débouchés de l'école et (2) mettre en place un plan d'action, comprenant notamment un véritable observatoire des métiers ;

- A l'occasion de la refonte du cursus ingénieur, rechercher pour l'école un positionnement stratégique fort dans le cadre de l'enseignement supérieur agronomique national
- Achever la démarche compétences : matrices compétences /unités d'enseignement
- Mettre en place complètement la démarche qualité pour l'enseignement avec les boucles d'amélioration continue
- Améliorer la structuration de la démarche à l'international, augmenter la mobilité sortante des étudiants
- Revisiter la stratégie d'articulation des formations d'ingénieur et de master ; encourager les poursuites d'études en doctorat

Pour la formation sous statut étudiant :

- Revisiter le recrutement avec l'objectif d'améliorer la notoriété de l'école

Pour la formation sous statut apprenti :

- Commencer la formation par une phase assez longue en entreprise (période d'essai)
- Augmenter nettement la proportion de séquences de formation spécifiques aux apprentis

**Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, au diplôme suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement »**

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2014.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2014.



Le président  
Laurent MAHIEU